



REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°02

Date de la convocation : le 4 novembre 2022

Publication de la liste des délibérations : le 15 novembre 2022

Publication des délibérations : le 15 novembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE LUNDI QUATORZE NOVEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR CHRISTOPHE BOUILLON, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mmes et Mrs BOUILLON, LE BOUETTE, AMANIEU, BEASSE, LEMERCIER, CATTEAU, DETALMINIL, HAUGUEL, LEMAIRE-DELACROIX, SOWYK, ALLARD, BOULARD, COTTON, BALZAC, KEHR, BOULENGER, FERMENT, HUGUERRE, MOULINET, CHAIB, BARBAY, MERON, POIRREE

ETAIENTS ABSENTS / EXCUSES:

Monsieur LEJEUNE,

Madame OUARRAOU, qui a donné pouvoir à Monsieur DETALMINIL

Monsieur DOUALLE,

Monsieur DESILLE,

Madame LAPORTERIE, qui a donné pouvoir à Madame LE BOUETTE

Madame DUPONCHEL, qui a donné pouvoir à Monsieur AMANIEU

Madame GODEFROY,

Madame DESLANDES, est arrivée au point n°3

Monsieur DUQUESNE, qui a donné pouvoir à Monsieur LEMERCIER

Madame DUMAIS

Quorum: 17

Désignation du secrétaire de séance : Madame Françoise LEMAIRE-DELACROIX, est désignée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 23 Votants : 27

OBJET: Commission de Délégation de Service Public – Election des membres 1-2

Vu l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du 28 février 2022 décidant la délégation de service public pour l'exploitation du futur cinéma sur le site Auguste Badin ;

Considérant la population de la commune de Barentin, de plus de 3500 habitants ;

La commission de délégation de service public est constituée de 10 membres à voix délibérative : cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Monsieur le Maire est Président de droit de la Commission de Délégation de Service Public.

Vu l'article L2525-25 du CGCT, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas procéder au scrutin secret et de procéder au vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mmes et Mrs Bouillon, le Bouette, amanieu, beasse, lemercier, catteau, detalminil, hauguel, lemairedelacroix, sowyk, allard, boulard, cotton, balzac, kehr, boulenger, ferment, huguerre, moulinet, chaib, barbay, meron, poirree;

Accusé de réception en préfecture 076-217600576-20221114-02-14112022-DE Date de télétransmission : 15/11/2022 Date de réception préfecture : 15/11/2022

Madame OUARRAOU, qui a donné pouvoir à Monsieur DETALMINIL Madame LAPORTERIE, qui a donné pouvoir à Madame LE BOUETTE Madame DUPONCHEL, qui a donné pouvoir à Monsieur AMANIEU Monsieur DUQUESNE, qui a donné pouvoir à Monsieur LEMERCIER

Accepte et décide de voter la présente délibération à main levée.

Décide de voter pour élire les membres de la commission de Délégation de Service Public sur la base de la liste cidessous :

Titulaires:

Mmes et Mrs Elisabeth BOULENGER, Véronique BOULARD, Laurent HAUGUEL, Matthieu MERON, David DUQUESNE.

Suppléants:

Mmes et Mrs Fatima OUARRAOU, Maryse LE BOUETTE, Quentin DOUALLE, Christophe DESILLE, Isabelle SOWYK. Fait et délibéré les jour, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Christophe BOUILLON

Françoise LEMAIRE-DELACROIX

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.